



Syndicat Intercommunal du Bassin Sud-Ouest du  
Mont Ventoux  
194, Boulevard Albin Durand  
84260 SARRIANS



Conservatoire d'espaces naturels  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
117, Allée du Centre Tertiaire  
84800 LAGNES

**Réunion de présentation de la mise en place d'un plan de gestion sur le site  
de Belle-île  
06 mars 2012, Aubignan**

Présents :

Guy REY, Maire d'Aubignan  
André CAMBE, adjoint au Maire  
Pierre MARGAILLAN, Président du SIBSOMV  
Laetitia BAKOUR, Heïdi FAIN, Hervé OUBRIER (SIBSOMV)  
Sonia THOMAS (Contrat de Canal de Carpentras)  
Robert AYME, Président de l'ACCA d'Aubignan  
Henri FRUCTUS, Président de l'AAPPMA les pêcheurs du Comtat Venaissin  
Grégoire LANDRU, David TATIN (CEN PACA)

Absents :

Alain ROMAN (éleveur)  
Education canine aubignanaise

Hervé Oubrier présente le cadre dans lequel s'inscrit le transfert foncier du site vers le SIBSOMV, ainsi que la convention qui a été passée entre le SIBSOMV et le CEN PACA.

Grégoire Landru présente en quoi consiste la démarche du plan de gestion (diagnostic du patrimoine naturel et socio-économiques, définition d'objectifs à long terme et du plan de gestion quinquennal, actions).

Il est rappelé que la réunion n'a pas vocation à prendre des décisions, mais à recueillir les connaissances et les attentes des usagers.

Les différents points abordés lors des échanges sont les suivants :

Des précisions sont demandées sur le caractère humide de la zone. Il est rappelé que la définition d'une zone humide repose sur des critères de végétation, de flore, et de nature du sol (traces

d'oxydo-réduction), et que ces critères ont été vérifiés sur Belle-île dans le cadre de l'inventaire départemental.

Il est rappelé que l'aménagement hydraulique du site est pour l'instant suspendu, mais que celui-ci n'est pas incompatible avec la gestion écologique qui va être mise en œuvre.

Le problème de la circulation des véhicules à moteur est abordé. Le SIBSOMV met progressivement en place les infrastructures pour limiter leur pénétration.

Concernant la gestion de la fréquentation, la diversité des publics (chasseurs, promeneurs, visites scolaires, ...) impose une réflexion globale pour définir des lieux ou des dates préférentiels pour les différentes activités.

Le contrat de canal comporte une fiche action visant à mieux connaître l'influence des filioles existantes sur la zone humide. Il semble que ce soit plutôt les fuyants qui puissent avoir un rôle, ainsi que l'irrigation gravitaire.

Les apports d'eau se font aussi depuis une source au nord-est.

Ces éléments et leur effet sur le patrimoine naturel seront évalués dans le cadre du diagnostic.

L'AAPPMA souhaite créer un plan d'eau de pêche de 3ha dans la partie nord-est du site. La présence des pêcheurs induirait un contrôle de la fréquentation, y compris par les gardes-pêche.

L'ACCA transmet les jours de lâchers (dates quasiment fixes chaque année), qui seraient les jours demandés a minima pour l'activité de chasse (le dimanche). Une surpopulation de corbeaux est mentionnée. Les sangliers en revanche ne stationnent que faiblement sur le site.

L'éleveur et le club canin seront rencontrés séparément car ils n'ont pas pu être présents à la réunion.

La mairie d'Aubignan donne son accord pour que paraisse un article dans la Cabanette pour présenter la démarche du plan de gestion. L'article doit être transmis à la commune début mai pour une parution en juin.